RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 2 JMP
Société Civile Immobilière
Au capital de 100 €
Siège social : Terres de Peres 47600 NERAC
908 935 216 RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six,
le 2 septembre,
à 11 heures,

Au siège social à NERAC,

Monsieur SOUBIRAN Pierre,
demeurant à [redacted]

Propriétaire de 50 parts de 1 euros chacune composant le capital social, intégralement libérées, de la Société 2JMP, agissant en sa qualité de co-gérant de ladite société

et

Madame DANIEL Jennifer
demeurant à [redacted]

Propriétaire de 50 parts de 1 euros chacune composant le capital social, intégralement libérées, de la Société 2JMP, agissant en sa qualité de co-gérant de ladite société

Ont pris la décision suivante :

Changement d'adresse suite à l'attestation d'adressage

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident de modifier l'adresse du siège social suite à une décision de la mairie (cf attestation d'adressage).

DEUXIEME DÉCISION

Mise à jour de l'article 4 concernant le siège social

Le siège social est fixé : [redacted]

Le reste de l'article reste inchangé

TROISIEME DÉCISION

Les associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SOUBIRAN Pierre [redacted]

DANIEL Jennifer [redacted]